Groupama

LBR4000000CTSI092237704020

POLE GESTION ENTREPRISE
1 RUE HERVE DE GUEBRIANT
29414 LANDERNEAU CEDEX
Tél : 02.98.85.73.63 (coût d'un appel local)
Mail : gestionentreprise@groupama-loire-bretagne.fr

SAS APA
ZA DE TRIEVIN
29420 PLOUVORN

Vos références
N° de souscripteur : 09223770
N° de contrat : 092237704020
UG SAV : 14086

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :
SAS APA

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :
GROUPAMA LOIRE-BRETAGNE

Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 23 Boulevard Solférino – CS51209 – 35012 Rennes Cedex, atteste que :

SAS APA
Et les assurés additionnels :
D6D INVEST, ATC 3D, Support Technique 3D

a souscrit le contrat n°09223770-4020, ayant pris effet le 01/10/2024, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties suivantes :

- Dératisation, désinsectisation, destruction de tous nuisibles dans les bureaux, locaux industriels, abattoirs, locaux agricoles, serres et biens de particuliers.
- Détaupisation par piégeage.
- désinfection de locaux agricoles, serres et biens de particuliers.

A L'EXCLUSION :
- De toute prestation sur containers pour le compte de tiers ;
- De toute prestation en salles blanches informatiques, centrales nucléaires, raffineries, sites classés SEVESO autre que la dératisation et désinsectisation ;
- De toute prestation à destination de plates-formes offshore, et d'arsenaux militaires ou de sites aéroportuaires autre que la dératisation et désinsectisation, sous réserve lors des interventions sur les pistes que celles-ci soient fermées à la circulation aérienne.
Sans appel à la sous-traitance.

=> Les Assurés déclarent que :
- Les produits utilisés pour la réalisation de ses prestations sont certifiés et conformes à la réglementation en vigueur;
- Être agréée CERTIPHYTO, CERTIBIOCIDE et avoir la certification CS3D conforme aux exigences EN 16636.

Groupama

LBR4000000CTSI092237704020

=> Le souscripteur déclare:
- être en conformité avec la législation concernant les missions « d'applicateurs et distributeurs de produits antiparasitaires et les produits assimilés conformément aux exigences de la loi 92.-533 du 17 juin 1992 modifiée.
- Effectuer les activités suivantes, conformément à l'agrément accordé par la DRAAF en date du 17 juillet 2025 (selon le décret N° 2 011-1325 du 18 octobre 2011) :

* Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels, A L'EXCLUSION DE TOUT CONSEIL SPECIFIQUE ET/OU STRATEGIQUE TELS QUE DEFINIS DANS L'ORDONNANCE N°2019-361 DU 24 AVRIL 2019 RELATIVE A L'INDEPENDANCE DES ACTIVITES DE CONSEIL A L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET AU DISPOSITIF DE CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES.
* Application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation est valable pour la période du 01/10/2026 AU 30/09/2027 sous réserve du règlement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait le 24/09/2026 à Rennes

Pour la Caisse Régionale et par délégation de la Caisse Locale,
Le Directeur Général,

D. Letendart

Delphine LETENDART